



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffeRéservé
au
Moniteur
belge

16086170

14 JUN 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0873.833.012

Dénomination

(en entier) : **MAG-REEN**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Boulevard Louis Schmidt 2 – 1040 Etterbeek

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Nomination et démission des administrateurs - démission et nomination du représentant permanent de la société - transfert du siège social

A la suite des réunions de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MAG-REEN" tenues respectivement les 10 février 2016 et 11 mai 2016, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1. Nomination de nouveaux administrateurs

Ont été nommés en qualité d'administrateur, pour une durée de 6 ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2021 qui statuera sur l'approbation des comptes annuels :

- La NV MAPRIMA Management Belgium, dont le siège social est situé à 2000 Anvers, Ernest Van Dijckkaai 22, inscrite au registre BCE sous le numéro 0875.239.710, représentée pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur par Monsieur Jos Van Der Steen ;

- La SARL Luxembourg Corporation Invest, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, rue de la Vallée 42 et inscrite au registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 198.894, représentée pour l'exercice de ses fonctions par Monsieur Grégory Socié, représentant permanent de Luxembourg Corporation Invest.

2. Démission

L'assemblée a pris acte de la démission de leur fonction d'administrateur, et ce avec effet immédiat, de :

- Monsieur Dennis Curry;
- Monsieur Mathieu Bravo;
- La société privée à responsabilité limitée KERBEZO SERVICES & CONSULTING.

L'assemblée a par ailleurs donné décharge à chacun des administrateurs démissionnaires pour toute la durée de l'exercice de leur fonction jusqu'à ce jour.

Il résulte également des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration tenues le 10 février 2016 et le 11 mai 2016 que :

1. Démission du représentant permanent

Monsieur Dennis Curry a démissionné de sa fonction de représentant permanent de la Société dans le cadre de l'exécution de la mission de gérant de la Société au sein de Immo Commerce SCS.

Le Conseil lui a donné décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à la date de sa démission.

2. Nomination d'un représentant permanent

Conformément à l'article 61 du Code, le Conseil a décidé de nommer Mr. Grégory Socié, représentant la société Luxembourg Corporation Invest, administrateur de la Société, en qualité de représentant permanent de la Société dans le cadre de l'exécution de sa mission de gérant de Immo Commerce, lequel sera investi de cette fonction, avec effet à dater du précédent procès-verbal et pour une durée indéterminée.

3. Transfert du siège social

Conformément à la possibilité qui lui est offerte par l'article 12 des statuts, le Conseil a décidé de transférer le siège social de la société situé à 1040 Etterbeek, Boulevard Louis Schmidt 2, bte 3 à 2000 Antwerpen, Ernest van Dijckkaai 22, et ce avec effet immédiat.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

L'assemblée et le Conseil ont dès lors mandaté Me Vincent Meunier et/ou Me Laure de Riollot de Morteuil et/ou tout autre avocat du cabinet UrbanLaw dont les bureaux sont situés à 1000 Bruxelles, avenue Lloyd George 16, pour remplir toutes les formalités et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des actions requises pour la mise en œuvre des résolutions ci-dessus adoptées et notamment, leur publication au Moniteur belge.

Laure de Riollot de Morteuil
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/06/2016 - Annexes du Moniteur belge